

SAINT GERMAIN LAVAL 2/98

Sauve qui veut
 Compte- rendu du Conseil
 Municipal public
 Groupement Coopératif des Con-
 sommateurs de la Région Pari-
 sienne
 Cérémonie commémorative du 8 Mai
 Adieu au marché
 Inscriptions école maternelle
 Les Mûriers 98-99
 Analyse de l'eau
 Recensement militaire
 Collecte des monstres
 Permanence assistante sociale
 Section ANIM'
 Coteaux de Tréchy
 Mémoires d'Antan
 Rubrique jardin
 Le Théâtre ARC en CIEL
 Association P.A.R.E.N.T.S.
 Le Club de l'Age d'Or
 Le Centre de Loisirs recrute
 Emploi-jeune Commune
 Centre de Loisirs Nathalie
 A.C.S.G. Sortie Forêt d'Orient
 Kermesse Ecole Petit Buisson

SAUVE QUI VEUT

*Quoi de plus désolant que de voir souffrir,
 Quoi de plus désolant que de voir mourir !
 La réalité est souvent cruelle
 Comment faire en sorte que cela n'arrive jamais !*

On ne peut que s'indigner, en faisant le constat des derniers événements survenus en matière de sécurité sur le territoire de notre Commune. Chacun de nous ne peut éviter sa responsabilité à cette situation, qui semble tout indiquée à une dégradation persistante.

Nous ne pouvons accepter cela ! et devons réagir.

Afin de réévaluer et faire progresser notre démarche dans la rubrique "Paroles d'administrés", nous vous proposons de venir nous rejoindre pour une réunion-débat qui aura lieu le

**LUNDI 11 MAI à 20H30
 en Mairie de SAINT GERMAIN LAVAL**

Le comportement individuel, dans une situation donnée, ne peut être qu'à l'image de ce que les gens vivent au quotidien. Chaque individu doit se mobiliser pour animer cette prévention. Elle ne sera productive que si elle s'appuie sur une présence, une observation, une écoute, un échange.

Il n'y a pas de fatalité aux accidents, un accident ça se fabrique. Il se déroule par étapes successives avec ses causes et ses conséquences.

Cela ne peut pas se mettre en place spontanément à coup "d'incantations". C'est un travail de longue haleine qui doit s'inscrire dans la durée, et qui dépendra de la présence de chacun de nous au quotidien.

**"LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS
 LA PREVENTION EST COLLECTIVE
 LA PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE"**

La Commission Sécurité

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 30 MARS 1998

Ordre du jour :

- budget primitif 1998 :
 - . Commune
 - . M49 - Assainissement
 - . Centre de Loisirs
- affaires diverses
- questions diverses

BUDGETS PRIMITIFS 1998

- COMMUNE

1 - FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire propose une augmentation du produit des 4 taxes de 2,98 de consolider l'équilibre des exercices antérieurs et de débiter le contrat d'entretien des espaces verts sur l'ensemble de la commune. Monsieur le Maire précise également que, normalement, la commune à partir de 1998, devrait pouvoir être gérée pendant plusieurs années suivant l'inflation, du fait de son désendettement.

Après délibération, l'augmentation du produit des 4 taxes est acceptée par le Conseil Municipal.

Le budget primitif 1998 de la commune est voté équilibré en recettes et dépenses :

- Fonctionnement : 10 712 188 F
- Investissement : 2 328 667 F

- M49 - ASSAINISSEMENT

- Exploitation : 992 651 F
- Investissement : 481 431 F

Pas d'augmentation de la surtaxe communale sur l'eau due à l'arrivée de nouveaux habitants dans différents secteurs de la commune comme il était prévu.

- CENTRE DE LOISIRS

Budget primitif voté équilibré en dépenses et recettes à 702 600 F.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal donne son accord pour :

- l'entretien des espaces verts par l'entreprise DESBORDES pour un montant de 319 386,19 F.
- l'achat d'un véhicule de marque Renault d'un montant de 67 000 F
- la remise aux normes du chauffage de l'école des Mûriers pour une somme de 250 000 F
- la modification du Plan d'Occupation des Sols au niveau de Gardeloup, la zone IINA passant en INA.
- pour le projet de construction d'environ 30 logements locatifs au centre Bourg

.../...

- une délibération de principe sur le projet de la Mission locale pour l'information et l'emploi des jeunes sur Montereau tout en précisant que cette année, la commune n'a pas les moyens financiers nécessaires pour y adhérer et réétudiera la question l'année prochaine.

- que Monsieur le Maire fasse une seconde fois appel auprès du tribunal en ce qui concerne l'affaire SOLVES.

- la mise à la disposition d'une salle pour la nouvelle association qui vient de se créer et qui propose de se mettre à l'écoute des jeunes de la commune.

- la modification du bail de la supérette dont les 2/3 de la surface commerciale seront rétrocédés à la commune, ainsi que la modification du loyer.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire l'étude d'un contrat régional et de mandater le cabinet CERBA pour celle-ci. Monsieur Patrice LEGAY suivra l'évolution de ce contrat qui comprend :

- 1 - le réaménagement du complexe sportif
- 2 - le réaménagement du groupe scolaire de Courbeton
- 3 - l'accueil Mairie
- 4 - la création d'une salle socio-culturelle et sportive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du départ de Monsieur MURCIA le 20 Avril 1998
- de la place de Vice-Président dans le syndicat des Eaux de Salins de Monsieur Robert GOIX
- de la mise en place de réunions de quartier sur Saint-Pierre pour un projet de passage du gaz
- d'une réclamation des habitants de Nanon au sujet du ramassage scolaire du matin pour le lycée et le collège qui n'est jamais effectué en totalité.

La parole est donnée au public :

Où l'on parle :

- de sécurité des piétons et tout particulièrement de celle des enfants. Monsieur le Maire annonce la création d'une commission sécurité qui sera dirigée par Monsieur LEGAY et qui prendra en compte tous les problèmes de la commune.

- de différents petits problèmes aux Louvières.

- d'une éventuelle possibilité de déviation du trajet du car scolaire. Monsieur le Maire explique que le projet de contrat triennal permettra de résoudre une grande partie de ce problème.

Monsieur le Maire rouvre la séance du Conseil Municipal

pour passer aux affaires diverses :

- Monsieur FRANITCH annonce son départ pour des raisons professionnelles début Mai à Grenoble et de ce fait, arrête son mandat d'adjoint.

- Malgré toute la bonne volonté des participants, Madame TOUSSAINT annonce l'arrêt du marché qui aura eu le mérite d'avoir existé un certain temps.

- Suite à l'accident tragique qui a eu lieu à Saint-Germain-Laval le 27 Janvier, Monsieur COUTURE, remercie Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, les associations ainsi que la population pour l'aide et le soutien que tous ont apporté à sa famille et qui a été d'un grand réconfort lors de ces moments douloureux.

Il est 24 heures, lorsque Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal public.



LE GROUPEMENT COOPERATIF DES CONSOMMATEURS DE LA REGION PARISIENNE (G.A.C.)
- ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS, COMMUNIQUE

Siège social et administratif :

7 rue Louviot
77000 MELUN
Tél. 01 64 39 42 99
Fax 01 64 39 43 09

Permanences : F.N.C.C.
sur R.V. 207 rue de Bercy
75012 PARIS

Pour faire valoir vos droits

Pour tous vos problèmes : de consommation, locatifs, de copropriété, assurance, garagiste, livraison, etc....

N'hésitez pas à prendre contact au 01 64 39 42 99 :

- Permanences juridiques du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
Madame Pascale CANONNE LEFEBVRE
- Permanences copropriété : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h00 à 18h00
Madame Perside DEBAT

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 1945

La population est invitée à assister à la cérémonie du **8 Mai** qui aura lieu au monument aux Morts à 10h30.

Un vin d'honneur sera offert en Mairie à l'issue de la cérémonie.

ADIEU AU MARCHE !

Tous les vendredis matin, le marché apportait une ambiance et un service que beaucoup ont appréciés.

Malheureusement, les commerçants ne faisant pas un chiffre d'affaires suffisant, ne seront plus présents le vendredi matin ce qui met un terme à ce marché qui aura été malgré toute notre volonté, éphémère !

M.C. TOUSSAINT.

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE LES MURIERS - ANNEE SCOLAIRE 98-99

Les inscriptions auront lieu à l'école maternelle :

- le samedi 6 Juin de 8h30 à 11h30
- le mardi 9 Juin de 17h à 18h

Se munir du livret de famille, d'une attestation de domicile et du carnet de

santé de l'enfant.

Sont concernés :

- tous les enfants nés en 1993 et 1994 non scolarisés
- tous les enfants nés en 1995, y compris ceux inscrits en liste d'attente
- les enfants nés en 1996 seront inscrits sur la liste d'attente.

ATTENTION : Après ces dates, tous les enfants seront inscrits en liste d'attente et accueillis sous réserve des places disponibles.

La Directrice, A. THOISY.

EN CE QUI CONCERNE LES ENFANTS NES EN 1995

Afin d'établir une projection la plus réaliste possible des effectifs et cela avant les inscriptions officielles du mois de Juin, nous demandons aux familles qui ont des enfants nés en 1995, de faire de suite auprès de la Mairie, une pré-inscription.

Cela nous permettra au regard du nombre d'enfants nés en 1995, de pouvoir argumenter auprès de l'Inspection Académique sur la nécessité d'ouverture d'une classe.

Comptant sur vous, merci de votre célérité.

J.L. FRANITCH
Maire-Adjoint,
chargé des affaires scolaires

ANALYSE DE L'EAU

La Direction départementale de l'eau et de l'environnement nous communique :

Réalisée le 3 Avril 1998, la dernière analyse conclut à une eau de bonne qualité. Taux de nitrate 41 mg/l (pour mémoire, maxi toléré : 50 mg/l).

Conclusion : "Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés".

RECENSEMENT MILITAIRE

La loi n° 97 1019 du 28 Octobre 1997 portant réforme du service national a défini de nouvelles modalités de recensement :

- l'âge de présentation en Mairie est abaissée de 17 à 16 ans,
- les jeunes hommes nés en 1980 et 1981 sont recensés à l'âge de 17 ans par mesure dérogatoire,
- les jeunes gens nés en 1982, doivent être recensés avant l'âge de 17 ans.

EN CONSEQUENCE, les jeunes gens nés en avril, mai, juin 1981 et avril, mai, juin 1982, doivent se faire recenser en Mairie avant fin Juillet 1998 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, munis :

- d'une pièce d'Etat civil (livret de famille ou fiche familiale d'Etat Civil)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

COLLECTE DES MONSTRES EXTRA-MENAGERS

La collecte des Monstres "extra-ménagers" aura lieu dans notre commune le **lundi 22 Juin 1998**, à partir de 5h30, la benne ne passant qu'une fois dans la rue.

Les déchets encombrants ou "monstres" sont constitués de l'ensemble des meubles, objets et appareils ménagers qui, en raison de leurs dimensions ne peuvent être présentés dans le récipient de collecte des ordures ménagères.

NE SONT PAS COMPRIS DANS LA DENOMINATION "MONSTRES", les bouteilles de "GAZ", batteries, déblais, gravois, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers, les verres, cartons, pneumatiques, encombrants de caractère industriel ou professionnel.

CCAS - PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Madame Sylvie CARON, assistante sociale, assure une permanence **sur rendez-vous** le 3ème lundi de chaque mois, de 14h à 17h, en Mairie.

La prochaine aura lieu le 25 Mai 1998, exceptionnellement.

SECTION ANIM'

Le 26 Février 1998, une nouvelle section s'est créée au sein de l'E.S.L. (ENTENTE SPORTS et LOISIRS de Saint-Germain-Laval) : la **SECTION ANIM'**. Elle a pour but de créer des animations, fêtes et autres distractions sur la commune de Saint-Germain-Laval. Sa première manifestation a eu lieu le 7 mars 1998 par l'organisation d'une Crêpe Party et d'un Loto-enfant à la Salle l'Orée de la Bassée à l'occasion du Mardi Gras.

Toutes les personnes souhaitant s'investir dans l'animation de la commune, peuvent venir se faire connaître lors de la réunion de la section qui aura lieu le **5 Mai 1998** à 20h30, en Mairie.

Le Président,
Régis LEBIGOT

COTEAUX DE TRECHY

La protection du biotope dit "des Côteaux de Tréchy" a été officialisée par un arrêté du 23 Janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Cet arrêté a été pris en considérant la richesse de la faune qui comprend notamment des espèces protégées d'oiseaux, d'insectes et de reptiles. Richesse faunistique elle-même due à la variété et à la richesse de la flore.

La désignation de ce site en biotope ne modifie pas les obligations de droit commun à la charge de tout propriétaire.

L'arrêté indique que sont interdites les actions suivantes pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu :

- l'extraction et le dépôt de matériaux
- la construction de bâtiments

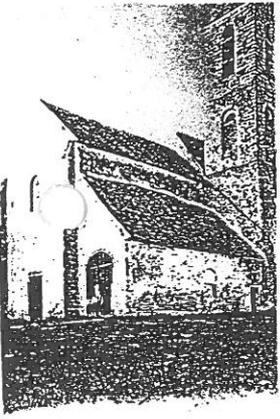
.../...

- la mise en culture ou le retournement du sol,
- le brûlage ou le broyage des végétaux,
- l'épandage de produits phytosanitaires ou antiparasitaires,
- le dépôt d'ordures ou de déchets variés,
- la création de voirie et de chemins,
- la plantation d'arbres ou d'arbustes,
- la pratique du 4X4, du moto cross et du VTT.

Le Conseil Municipal de Saint-Germain-Laval se félicite de cette décision préfectorale et continuera à promouvoir les actions de protections, comme les initiatives destinées à mieux faire connaître ces richesses.

Le Maire-Adjoint,

J.J. BEGUINE



MEMOIRES D'ANTAN

Voici la suite du descriptif de l'Eglise de Saint-Germain Laval.

Le bas-côté

Nous retrouvons sur le mur sud la porte observée à l'extérieur. Elle est surmontée d'un **oculus** arasé qui indique que le mur du bas-côté était plus haut d'un mètre environ, donnant au toit une pente douce.

Les grandes arcades de la nef en plein cintre à claveaux nus posent sur des piles carrées appareillées. Au-dessus le mur est arasé puis nous observons un décalage. Cette partie du mur s'est écroulée en même temps que la façade et a été reconstruite avec les matériaux de remploi. Nous optons pour cette solution, car au-dessus de la deuxième et de la troisième travées, nous retrouvons le mur du XI^{ème} siècle ainsi que les fenêtres anciennes. La partie supérieure de la fenêtre de la première travée est conservée et murée. Les fenêtres sont identiques à celles observées à l'extérieur dans le mur goutterot nord. Elles sont en plein cintre et sans décor.

Le mur qui sépare le bas-côté du couloir de circulation, coupe en son milieu l'arc de la troisième travée de la nef. Ce couloir donne accès de la nef au clocher, puis vers l'extérieur au sud à côté du clocher par une porte rectangulaire. Le mur ne présente aucune caractéristique et nous pouvons être certain qu'il n'a aucune cohérence avec l'édifice primitif du XI^{ème} siècle, puisque l'arc de la nef était ouvert et communiquait avec le bas-côté.

Le clocher

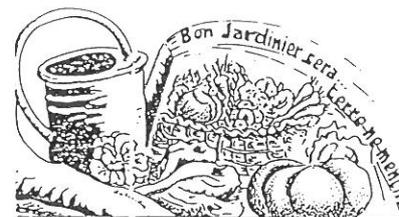
La base du clocher est voûtée en berceau. La face ouest est murée mais l'arc qui s'ouvrait sur le bas-côté est encore visible et pour accéder au clocher, une porte rectangulaire est percée. Sur la face sud, une fenêtre en plein cintre ébrasée vers l'intérieur présente des claveaux rectangulaires. La face est du clocher est murée mais nous pensons qu'une absidiole fermait celui-ci. Nous mettons en parallèle le plan de l'église de Saint-Mammès où le bas-côté communique avec le clocher et se

.../...

termine par une absidiole en cul de four. A Saint-Germain-Laval, celle-ci a été détruite lors de l'agrandissement du chœur. L'absidiole ne pouvait pas être conservée. Sa présence gênait la construction du contrefort venant épauler la voûte d'ogive au droit de la pile. Aujourd'hui murée, une fenêtre rectangulaire s'ouvrait sur la face est du clocher.

RUBRIQUE JARDIN

POUR ETABLIR UNE COUCHE



1 - Procurez-vous 4 planches de bois brut, le plus poreux possible, épaisses de 20 à 25 mm, larges de 24 cm. N'employez pas le chêne qui empêche l'action des réchauds dont il sera question plus loin ; pour la même raison, ne peignez pas les planches car la couleur et le goudron enlèvent au bois sa porosité. Clouez-les après les avoir badigeonnées avec une solution de sulfate de cuivre à la dose de 9 kg p. 100 Litres d'eau afin de leur assurer une meilleure conservation. Les dimensions des cadres sont très variables, les plus usuelles sont de 1,35 m x 1 m.

2 - Choisissez l'endroit le plus chaud de votre jardin, autant que possible le pied d'un mur exposé au sud. Nivelez bien le sol, tracez sur le terrain l'emplacement que devra occuper la couche en débordant de 30 cm en tous sens. Répandez sur le sol une petite couche de cendres de houille.

3 - Prenez du fumier de cheval frais auquel vous pourrez ajouter un tiers de feuilles, tan et déchets d'écorce de chêne ayant servi au tannage des peaux. Brassez ces matières à la fourche, déposez-les uniformément sur le terrain et foulez-les pour obtenir une épaisseur de 50 à 60 cm. Pour permettre la fermentation, arrosez de façon que la masse soit entièrement mouillée sans qu'il y ait un excès d'eau dans le fond de la couche.

4 - Déposez le coffre en le calant par ses deux angles de derrière avec une brique pour lui donner une inclinaison de 4 cm au maximum, qui assurera l'écoulement des eaux. Etendez sur le fumier une épaisseur de 20 cm de terreau bien pulvérisé ou de terre noire très fine.

5 - Recouvrez le coffre d'un châssis vitré.

6 - Laissez la couche jeter son "coup de feu" (30 à 40°) ce qui dure quelques jours.

7 - Quand la chaleur est devenue régulière, c'est à dire que le thermomètre ne dépasse par 30°, semez.

8 - Aussitôt la levée, aérez de 9 heures à 15 ou 16 heures et arrosez légèrement à l'eau tiédie au soleil quand cela est nécessaire. Préservez les jeunes plantes des coups de soleil en couvrant les vitres de toiles peu serrées que vous enlevez aussitôt que le soleil est passé. Evitez de badigeonner les vitres avec du blanc ; cette pratique étiole les plantes et retarde la récolte de plusieurs semaines.

9 - Etendez chaque soir un paillason ou une toile sur les châssis pour empêcher les refroidissements.

.../...

10 - Lorsque la chaleur intérieure baisse, mettez autour du coffre, sur une largeur de 50 cm et sur toute sa hauteur, du fumier neuf ; c'est ce qu'on appelle faire un réchaud. Remplacez de temps à autre ce fumier ou mélangez-le avec du neuf pour entretenir la chaleur de la couche.

LE THEATRE ARC EN CIEL

Ouvre ses portes à partir de septembre 1998 aux enfants de 6 à 16 ans ainsi que les adultes qui seraient éventuellement intéressés.

En espérant vous compter parmi nous, je vous donne rendez-vous lors d'une prochaine réunion qui sera fixée en fonction du nombre de réponses.

Venez nombreux nous rejoindre à nous !

Pour toutes les personnes intéressées, me renvoyer le coupon ci-dessous à cette adresse :

Mademoiselle LENORMAND Mali
11, rue des Louvières - Nanon
77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél 01 60 57 04 24 ou 06 81 63 65 53

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
TEL.

Je suis intéressé (e)

OUI

NON

P. OUR
A. IDER A LA
R. EINSERTION DES
E. NFANTS ET LA
N. ON
T. OXICOMANIE A
S. AINT GERMAIN LAVAL

Suite à de nombreux problèmes survenus à Saint-Germain-Laval concernant les jeunes, nous avons décidé avec l'accord du CCAS de Saint-Germain-Laval de créer l'association P.A.R.E.N.T.S. dans le but d'aider les familles et les enfants touchés par les problèmes de toxicomanie et de délinquance. Nous ne sommes pas là pour juger ni pour punir mais uniquement pour aider et assister, soit dans les problèmes administratifs, soit auprès des organismes spécialisés.

A compter du 29 Avril 1998, une permanence se tiendra tous les mercredis salle du Rû de l'Etang, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

.../...

LE CLUB DE L'AGE D'OR - du 5 au 11 SEPTEMBRE 1998

organise UN VOYAGE AU TYROL pour 3 200 F (payables en 3 fois : mars, mai, juillet)

1er jour : BEAUNE, BALE, FELDKIRCH

2ème jour : Col de l'ARLBERG, St ANTON, INNSBRUCK (toit d'or, templin olympique)

3ème jour : Hall in tyrol, lac d'ACHEN, RATTENBERG (art populaire, artisanat et cristalleries)

4ème jour : Musée de KRAMSACH - Promenade en calèche à AXAMS

5ème jour : de FUGEN à MAYRHOFEN en petit train à vapeur puis les chutes de KRIMML

6ème jour : abbaye cistercienne de STAMS - Route de haute montagne de SILVRETTA à FELDKIRCH

7ème jour : ZURICH, COLMAR, la SCHLUCHT, GERARDMER, EPINAL et retour à SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements : Madame MOREAU 5, rue des Croix Blanches
Monsieur VIBERT 01 64 32 72 02

LE CENTRE DE LOISIRS RECRUTE

Pour ses séjours en centre de vacances à la mer, le centre de loisirs Nathalie, recherche pour le transport, le montage et le démontage du matériel de camping, 2 personnes pour quelques jours en Juillet et en Août (3 jours début séjour, 2 jours fin séjour).

Les candidats devront être titulaires du permis de conduire depuis au moins trois ans et avoir une expérience dans le montage de tentes de camping.

Ces emplois seront rémunérés et les frais de séjours seront indemnisés.

Pour tout renseignement, se présenter en mairie (préciser éventuellement les date et heures) ou téléphoner au 01 64 32 10 62.

EMPLOI JEUNE COMMUNE

La municipalité de Saint Germain Laval pourrait avoir prochainement l'opportunité de recruter un jeune de la commune pour l'entretien des espaces verts.

Cet "emploi jeune" sous contrat d'un an renouvelable pour cinq ans maximum serait rémunéré au minimum au SMIC.

Conditions d'accès aux emplois jeunes

- Avoir entre 18 et 26 ans, être sans emploi. Il n'est pas nécessaire qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi.

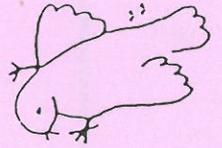
- Etre âgé de 26 ans à moins de 30 ans, sans emploi, n'ayant jamais ou peu travaillé depuis la fin de la scolarité. Dans cette tranche d'âge, les personnes qui sont indemnisées ou indemnisables par le régime d'assurance chômage sont donc exclues.

Les candidatures devront parvenir en Mairie dans les meilleurs délais.



CENTRE DE LOISIRS " Nathalie "

*Tu ne peux pas t'imaginer,
ce que tu vas découvrir!!!*



Vacances ETE 98

les infos de cet été ...

LE CAMP DE BUTHIERS
DE 8 A 13 ANS

SÉJOURS BORD DE MER
LONGEVILLE SUR MER
DE 6 À 17 ANS

LES CAMPS ADOS
du lundi au vendredi
de 13 à 17 ans

AU CENTRE DE LOISIRS
de 3 à 15 ans

RANDONNEE

BAIGNADE

PECHE

KAYAK

VTT



semaine à thème:
eau, feu, terre

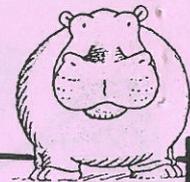
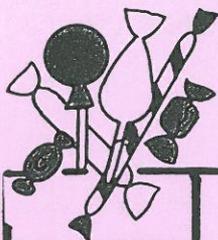
activités créatives

activités sportives

sorties

CE SERAIT GENIAL SI TU PARTICIPAIS!!!!!!

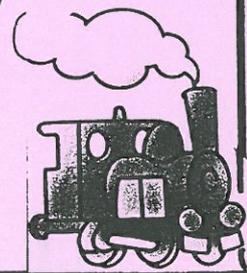
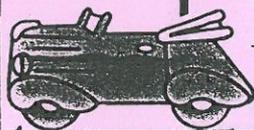
PROGRAMME DES MERCREDIS DE MAI 1998



		MATIN		APRES-MIDI
MERCREDI 6 MAI	8h00 10h00 10h30 11h45	ACCUEIL - ACTIVITE LIBRE ***** COLLATION "Lait + Gâteaux" ***** REALISATION D'UN TABLEAU TENNIS JEUX AUTOUR DU SABLE		13h30 DEPART DE LA CANTINE VISITE DU PARC ANIMALIER A SOUPPES SUR LOING Apporter du pain rassis ***** GOUTER RETOUR 17h30
MERCREDI 13 MAI	8h00 10h00 10h30 11h45	ACCUEIL - JEUX DIVERS ***** COLLATION PETITS ET GRANDS ***** CONTINUEE DU TABLEAU JEUX COLLECTIFS (BASE BALL) PATE A MODELER		13h30 14h30 TEMPS CALME SIESTE POUR LES PETITS ***** INITIATION PATINSA ROULETTES TOURNOI DE HOCKEY ***** GOUTER
MERCREDI 20 MAI	8h00 10h00 10h30 11h45	ACCUEIL - ACTIVITE LIBRE ***** COLLATION "Lait + Gâteaux" ***** JEU DE CONSTRUCTION FINITION DU TABLEAU ACTIVITES SPORTIVES AU CHOIX		13h30 DEPART DE LA CANTINE A 13h30 SORTIE EN FORET DE FONTAINEBLEAU RETOUR 17h30 ***** GOUTER
MERCREDI 27 MAI	8h00 10h00 10h30 11h45	ACCUEIL - JEUX DIVERS ***** COLLATION PETITS ET GRANDS ***** ATELIER PATISSERIE BASE BALL JEUX DE SABLE OU D'EAU TENNIS		13h30 14h30 TEMPS CALME SIESTE POUR LES PETITS ***** GRAND JEU POUR PETITS ET GRANDS ***** GOUTER

REGLEMENT

- + REGLEMENT SUR 4 MERCREDIS
- + BIEN VOULOIR PREVENIR LE LUNDI EN CAS DE DESISTEMENT (CANTINE)
- + NE PAS METTRE DE VETEMENTS FRAGILES
- + PREVOIR UN GOUTER POUR CHAQUE JOUR DANS UN SAC INDIVIDUEL
- + ESSAYER DE MARQUER LES VETEMENTS (PETITS)
- + PREVOIR UNE RAQUETTE POUR L'ACTIVITE TENNIS



L'ASSOCIATION CULTURELLE et SPORTIVE de SAINT-GERMAIN-LAVAL



vous propose le

DIMANCHE 17 MAI



une sortie dans le
PARC Naturel Régional de la FORET D'ORIENT

où nous allierons sport et détente avec découvertes nature
et architecture.



Le matin, nous entreprendrons le circuit du GRAND ORIENT, 7,5 km, avec visite de la Maison du Parc, du Parc de vision animalier qui permet l'observation des grands mammifères qui habitent les massifs forestiers de la Région.

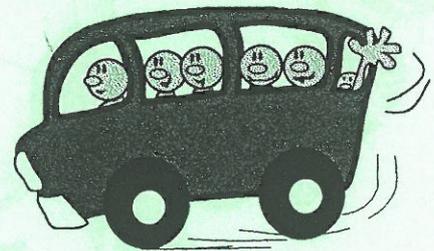
La fin du trajet nous ramènera au bus. Nous y prendrons notre pique-nique.

Après cette pause, nous reprendrons les chemins pour le Circuit MAISNILLUM, 5 km, avec une halte à l'église de Saint André dont la tour date du XIIème siècle et nous longerons le Lac d'Orient.



De retour au bus, pause goûter et...direction Saint-Germain-Laval !

Le départ se fera IMPERATIVEMENT
à 8 heures du stade de Pontville.

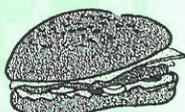


Le prix est de 80 Fr. par personne. Règlement à l'inscription.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous **rapidement** (nombre de places limité), auprès de :

Gérard DUPAS, aux cours de gym ou ☎ 01 60 96 15 51

Christiane BOULANGER ☎ 01 60 96 12 39 (Répondeur)



N'oubliez pas casse-croûtes et boissons !



GRANDE KERMESSE

Ecole du Petit Buisson

Saint Germain Laval

ENEZ NOMBREUX !!!
GROS LOTS, ANIMATIONS..
MERCi et A BIENTÔT...

COUPE SPÉCIALE DU MONDE



de 14 heures à 18 heures.

DIMANCHE 17 MAI 1998

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.